

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le vingt neuf du mois de juin à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt deux juin deux mille vingt-trois, s'est réuni Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

6 JUL. 2023

Déposée en
Préfecture le

5 JUL. 2023

Etaient présents

Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Patrick BOSSON, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Etienne ANDRÉYS à François ASTORG, Olivier BARRY à Odile CERIATI-MAURIS, Marie BERTRAND à Alexandra BEAUJARD, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Cécile BOLY à Magali MUGNIER, Bilel BOUCHETIBAT à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME, Corinne BOULAND à Isabelle DIJEAU, Vanessa BRUNO à Olivier TRIMBUR, Lola CECCHINEL à Samuel DIXNEUF, Sandrine DALL'AGLIO à Alexandre MULATIER-GACHET, Chantale FARMER à Yannis SAUTY, Fabienne GREBERT à Guillaume TATU, Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD-LABIDI, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Eric PEUGNIEZ à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, David DUBOSSON, Pierre GEAY, Anthony GRANGER, Frédérique KHAMMAR, Christiane LAYDEVANT, Antoine de MENTHON, Christian PETIT

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20230629-12221-DE-1-1
en date du 05/07/23 ; REFERENCE ACTE : DEL-2023-181

OBJET

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - CONVENTION DÉPARTEMENTALE DE PARTENARIAT AVEC LE DISTRIBUTEUR D'EAU GRAND ANNECY DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT VOLET EAU

Pierre BRUYERE, rapporteur

Instauré par la loi du 31 mars 1990 visant à la mise en œuvre du Droit au logement, modifiée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le fonds de solidarité pour le logement (FSL) permet de faire bénéficier toute personne ou famille traversant des difficultés financières d'une aide de la collectivité, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir, l'accès à l'eau étant inclus.

Dans ce cadre, le Département de la Haute-Savoie a intégré au FSL un volet « solidarité eau » en 2017 afin de préserver ou garantir l'accès à l'eau des personnes et ménages en situation de précarité.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Département de la Haute-Savoie et le Grand Annecy sont liés par une convention de partenariat dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement, volet « eau ».

La dernière convention fixant les modalités de ce partenariat courrait pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Il n'est pas envisagé de la renouveler de façon triennale, compte tenu du projet de révision en cours du règlement du FSL. Pour garantir la continuité du partenariat entre le Département et le Grand Annecy dans ce contexte, ainsi que le versement de la participation financière annuelle du Grand Annecy, il est proposé au Conseil communautaire de permettre la poursuite de l'engagement du Grand Annecy dans le FSL volet eau potable en adoptant la convention annexée au titre de l'année 2023.

Ladite convention partenariale précise :

- les engagements respectifs des deux collectivités,
- les conditions de mise en œuvre des aides aux ménages en situation de précarité,
- le montant et les modalités de la participation financière du Grand Annecy au FSL.

La participation du Grand Annecy est de 0,21 € par abonné au service de l'eau (sur la base du nombre d'abonnés figurant au rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'année 2021), soit un maximum de 24 938 € pour l'année 2023, à inscrire au budget de l'eau.

Cette somme sera bonifiée par le Département pour un montant équivalent à la participation du Grand Annecy sur chaque dossier retenu, sous forme d'aides au paiement des factures d'eau du Grand Annecy.

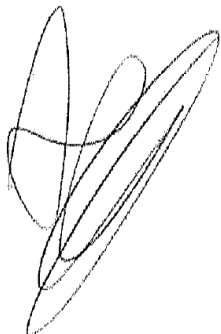
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver la convention départementale de partenariat avec le distributeur d'eau « le Grand Annecy » dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement,
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 87

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.